

# Samuel Paty, suicide de Nicolas... Avenel, la copine de Macron, peut-elle finir en prison ?

écrit par Maxime | 25 septembre 2023



Charline Avenel (ici en 2022, lors d'une visite de Pap Ndiaye) était la rectrice de l'académie de Versailles lorsque les parents de Nicolas ont reçu un courrier menaçant du rectorat. *GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP*



Charline Avenel (ici en 2022, lors d'une visite de Pap Ndiaye) était la rectrice de l'académie de Versailles lorsque les parents de Nicolas ont reçu un courrier menaçant du rectorat. *GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP*

**Un regard dur, gratuitement sévère, d'où transpire le contraire de l'humanisme...**

Elle était la première pour toucher les émoluments gras servis par son ancien camarade de promotion, le sieur Macron.

Tout ce petit monde réseaute à fond, s'en met plein les poches et joue au mort quand vient le moment des responsabilités.

C'est qu'on a fait les grandes écoles, contrairement à ceux qui ont fait « l'école de la vie », on a le droit aux meilleurs postes, la merde c'est pour les autres...

Quant aux responsabilités ce sera gratuit, c'est l'Etat qui paie, les manants puisque l'Etat c'est eux depuis la Révolution...

Chercher notre responsabilité à nous énarques ? Vous rigolez. D'ailleurs l'ENA n'existe plus, on l'a renommée INSP alors circulez, ce n'est pas notre faute.

Cela lui écorche la bouche de devoir présenter SES excuses quand tous les regards convergent vers elle après l'assassinat de Samuel Paty et le suicide de Nicolas, les menaces contre un parent révélant des attouchements sexuels contre sa fille...

<https://www.midilibre.fr/2023/09/22/il-porte-plainte-pour-de-s-attouchements-sexuel-sur-sa-fille-de-11-ans-le-rectorat-le-menace-dans-une-lettre-11470700.php>

Alors il faut bien dire quelque chose quand même pour essayer de sauver sa peau : « je présente DES excuses ».

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/je-presente-des-excuses-apres-le-courrier-de-la-honte-l-ex-rectrice-de-versailles-sort-du-silence-20230923>

En voilà de la contrition.

**Madame ne présente pas « SES » excuses mais « DES » excuses... les excuses de qui ?**

Elle ne savait pas, prétend-elle; c'est pas moi c'est l'autre !

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/je-presente-des-excuses-apres-le-courrier-de-la-honte-l-ex-rectrice-de-versailles-sort-du-silence-20230923>

Elle a déposé des plaintes parce qu'elle est critiquée sur les réseaux sociaux.

L'affaire Samuel Paty ne lui a décidément pas servi de leçon, toujours pas compris la liberté d'expression la dame !!!

Dans toute institution sérieuse il existe ce qu'on appelle la traçabilité.

Quand on achète un bout de viande, il n'atterrit pas

directement de l'animal au chariot du supermarché, il y a eu des procédures pour s'assurer que le morceau de viande sera comestible... **avec une obligation de résultat, de garantir un risque 0%. Sinon, c'est la case prison.**

**Pareil pour les médicaments, avec des procédés comme la *blockchain* pour prouver que les différentes étapes de la sécurisation du produit ont bien été respectées.**

<https://crip-pharma.fr/etudes-dossiers/dossiers/blockchain-technologie-utile-ameliorer-tracabilite-medicaments/>

**Pareil pour les matériaux de chantiers, les commandes par correspondance où plusieurs intervenants vérifient que le colis d'Amazon comprend bien tous les produits commandés.**

**Et alors au rectorat, où l'on ne vend rien de tout cela mais se contente de faire les ronds-de-cuir (car franchement à quoi sert tout ce personnel pas loin d'être aussi nombreux que les enseignants ?), on ne serait pas en mesure de tracer les échanges avec les parents d'élèves ?**

**Parce qu'on est la bureaucratie, au rectorat on laisserait des courriers être envoyés sans s'assurer, s'agissant de sujets sensibles comme le harcèlement, qu'ils sont conformes aux directives du recteur (à supposer que la politique d'Avenel dans ce domaine fût bienveillante à l'égard des usagers, ce qui reste à démontrer) ?**

**Ils n'auraient donc pas les moyens humains et techniques d'assurer un contrôle de ces échanges, de faire intervenir plusieurs intervenants, nombreux comme ils sont, pour s'assurer de la qualité de leur production ?**

**Ils n'ont pas un logiciel, avec des délégations, des accès réservés, des mots de passe ?**

**C'est le principe de la délégation de pouvoirs : le plus petit fonctionnaire agit en vertu d'une délégation reçue de**

celui qui se trouve au-dessus qui lui-même agit en vertu d'une délégation et on remonte ainsi la chaîne jusqu'au recteur en personne !

Donc c'est au recteur de veiller à ce que tout soit contrôlé et puisse être vérifié, tracé, pour déclencher des alertes en cas d'anomalie.

Et je pense que le rectorat, fût-il celui de Versailles, envoie sans doute beaucoup moins de lettres qu'Amazon n'envoie de colis par jour, ou qu'un laboratoire ne produit de médicaments avec, eux, des procédures de traçabilité rigoureuses et peut-être moins de personnel.

Alors que, dans tout le secteur privé, cela se pratique au quotidien. Le commerçant qui vend de la viande qui a été mal conservée et qui tue son client finit en prison.

Et donc Madame Avenel, à coup de plaintes pour faire taire ceux qui la critiquent, devrait s'en sortir tranquillement.

S' imagine-t-elle que pour 10.000 euros par mois, elle pourra nous faire gober que son poste était purement honorifique ?

[https://www.lemonde.fr/education/article/2015/01/06/les-10-000-euros-d-etrennes-des-recteurs-d-academie-font-grincer-des-dents-les-enseignants\\_4550376\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2015/01/06/les-10-000-euros-d-etrennes-des-recteurs-d-academie-font-grincer-des-dents-les-enseignants_4550376_1473685.html)

Le mot « responsabilité », ça lui parle ?

**Depuis 2015, ils ont une prime annuelle de responsabilité de 26.000 euros.**

[https://www.lemonde.fr/education/article/2015/01/06/les-10-000-euros-d-etrennes-des-recteurs-d-academie-font-grincer-des-dents-les-enseignants\\_4550376\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2015/01/06/les-10-000-euros-d-etrennes-des-recteurs-d-academie-font-grincer-des-dents-les-enseignants_4550376_1473685.html)

**Où est la contrepartie s'il suffit de présenter « des excuses » pour s'en sortir ?**

Récemment, à Bordeaux, un restaurateur a fait l'objet d'une plainte pour homicide involontaire pour avoir servi à des clients de la nourriture toxique.

<https://www.lefigaro.fr/bordeaux/botulisme-a-bordeaux-la-famille-de-la-femme-decedee-porte-plainte-pour-homicide-involontaire-20230919>

Une femme est décédée de botulisme, suite à cette intoxication.

Malheureusement pour lui, une anomalie dans la réalisation de sa conserve de sardines a eu pour effet d'empoisonner le client.

Terrible conséquence pour cet homme qui finalement n'avait voulu que faire son travail et va payer cher pour cette défaillance de traçabilité dans la fabrication de son produit.

Il pourra toujours présenter « des excuses », il ne s'en sortira pas si facilement... et lui ce n'est pas certain qu'il gagnait ne serait-ce que 26.000 euros par an en tenant son petit commerce.

**S'agissant d'Avenel, la non assistance à personne en danger pourrait être caractérisée :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34551>

« La non-assistance à personne en danger est le fait de ne pas porter secours à quelqu'un qui est en péril.

Pour qu'il y ait non-assistance à personne en danger, il faut que les éléments suivants soient réunis :

- La personne en danger fait face à un péril grave et imminent, qui menace son intégrité corporelle ou son bien-être moral (détresse)
- Le témoin a conscience de ce danger

- Le témoin s'abstient volontairement d'intervenir pour empêcher qu'un crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison (homicide volontaire ou viol par exemple) ou qu'un délit : Acte interdit par la loi et puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans soit commis contre l'intégrité corporelle de la victime, ou le témoin s'abstient de porter assistance à la victime en détresse ou d'alerter les secours

Il faut que l'aide apportée à la victime n'expose pas le sauveteur ou quelqu'un d'autre à un danger ».

Mon interrogation à ce stade porte sur les moyens dont disposait Avenel pour déceler le danger personnellement.

Avait-elle des moyens techniques de suivre les correspondances émanant du rectorat ? Un logiciel par exemple.

Car si ce n'était pas le cas, la responsabilité de l'Etat sera en jeu à l'exclusion de la sienne.

Mais alors, comment les socialistes ont-ils pu augmenter de 10.000 euros la prime annuelle de responsabilité des recteurs si, en contrepartie, ils ne les ont pas dotés d'instruments de travail infailibles, comme la blockchain, pour garantir toute la traçabilité de la chaîne de responsabilités au sein du rectorat ?

L'Etat n'aurait donc pas les moyens de se doter du nécessaire, avec tous les **conseillers en transformation numérique** qui pullulent dans les ministères ?

C'est à l'époque de De Villepin que la transition numérique a été engagée, donc en gros cela fait 20 ans que l'Etat est censé donner l'exemple en matière d'usage des potentialités technologiques dont la blockchain.

Alors parlons vrai, peut-être que tout simplement, en haut lieu on ne veut pas doter les hauts gradés des moyens de surveiller ce qui se fait chez eux afin de leur permettre plus facilement de se défausser et de laisser l'Etat, toujours l'Etat, payer les pots cassés.